

Rapport de pêche : *Chamsocephalus gunnari* Géorgie du Sud (sous-zone 48.3)

1. Informations sur la pêche

1.1 Captures déclarées

5.213 Dans la sous-zone 48.3 se trouve une pêche pélagique ou semi-pélagique visant *C. gunnari* (tableau 5.45). Pendant la saison 2003/04, 2 686 tonnes y ont été capturées entre le 9 décembre 2003 et le 25 avril 2004. La limite de capture pour la saison 2003/04 était de 2 887 tonnes (mesure de conservation 42-01).

Tableau 5.45 : Historique des captures de *Chamsocephalus gunnari* de la sous-zone 48.3 (source : données STATLANT disponibles de 1977 à 2003; 2004 des déclarations de capture et d'effort de pêche).

Saison de pêche	Capture (tonnes)	Limite de capture (tonnes)	Navires	Saison de pêche	Capture (tonnes)	Limite de capture (tonnes)	Navires
1976/77	93 595		-	1990/91	44*	26 000	
1977/78	7 472			1991/92	5*	0	
1978/79	809			1992/93	0	9 200	
1979/80	8 795			1993/94	13*	9 200	
1980/81	27 903			1994/95	10*	0	
1981/82	54 040			1995/96	0	1 000	
1982/83	178 824			1996/97	0	1 300	
1983/84	35 743			1997/98	6*	4 520	
1984/85	628			1998/99	265	4 840	1
1985/86	21 008			1999/00	4 114	4 036	2
1986/87	80 586			2000/01	960	6 760	6
1987/88	36 054	35 000		2001/02	2 667	5 557	7
1988/89	3*	0		2002/03	1 986	2 181	5
1989/90	8 135	8 000		2003/04	2 686	2 887	6

* Pêche fermée, les informations sur les captures proviennent de campagnes d'évaluation.

1.2 Captures IUU

5.214 Rien ne prouve qu'il y ait eu des activités IUU dans cette pêche.

1.3 Distribution des tailles dans les captures

5.215 Les fréquences de longueurs pondérées par rapport aux captures, dérivées des données des observateurs, des données à échelle précise et des données STATLANT sont présentées dans la figure 5.20 pour les années 1986 à 2004. Ces tracés tiennent compte des données de la pêche commerciale et des campagnes de recherche par chalutages.

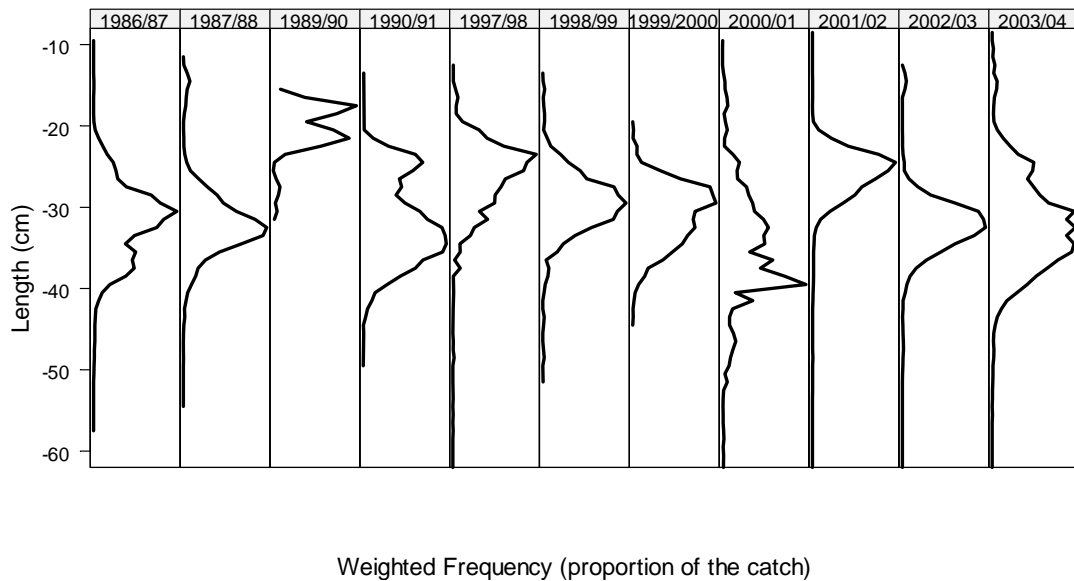


Figure 5.20 : Fréquences de longueurs pondérées selon la capture pour *Champsocephalus gunnari* dans la sous-zone 48.3 dérivées des données des observateurs, des données à échelle précise et des données STATLANT déclarées au 6 octobre 2004.

2. Stocks et secteurs

5.216 Dans la sous-zone 48.3, *C. gunnari* est limité au secteur du plateau, en général à moins de 500 m de profondeur. Des différences dans la distribution des longueurs ont été notées entre les îlots Shag et la Géorgie du Sud (WG-EMM-03/7, WG-FSA-04/40 et 04/85). Il ne semble pas qu'elles représentent des stocks séparés. Donc, pour les besoins de l'évaluation des stocks, il est présumé que nous sommes en présence d'un seul stock. Il est considéré que *C. gunnari* est une espèce semi-pélagique dont les jeunes poissons (0+ et 1+) fréquentent la zone pélagique, alors que plus tard (et lorsqu'ils atteignent une plus grande taille), leur habitat est plutôt démersal (WG-FSA-02/7).

3. Estimation des paramètres

3.1 Méthodes d'estimation

Stock existant

5.217 Pendant WG-FSA-03, le groupe de travail a décidé d'utiliser les campagnes d'évaluation tant par chalutages de fond qu'acoustiques pour estimer le stock existant de *C. gunnari* de la sous-zone 48.3. Il a également décidé d'appliquer, à l'estimation du stock existant effectuée par le Royaume-Uni, un facteur de 1,241 pour tenir compte des différences de capturabilité (liées à la hauteur de la ralingue supérieure) des chaluts utilisés dans cette campagne et de ceux de la campagne russe (SC-CAMLR-XXI, annexe 5, paragraphes 5.103 et 5.104).

Campagnes d'évaluation acoustique

5.218 Aucune nouvelle estimation du stock existant n'était disponible en provenance des campagnes d'évaluation acoustique. Le groupe de travail continue d'étudier les méthodes visant à combiner les données acoustiques aux données des campagnes d'évaluation par chalutages pour estimer le stock existant de poisson des glaces selon les recommandations émises par le WG-FSA en 2003 (SC-CCAMLR-XXII, annexe 5, paragraphe 3.41) et les discussions menées par le WG-FSA-SAM (WG-FSA-SAM-04/10) (paragraphe 3.33 à 3.39). Pendant la campagne d'évaluation du Royaume-Uni dans la sous-zone 48.3, quatre jours supplémentaires ont été accordés aux travaux d'évaluation acoustique menés de pair avec des opérations de chalutage pélagique. Ces travaux indiquent que *C. gunnari* à tout âge passe du temps en milieu pélagique et confortent l'hypothèse selon laquelle une campagne d'évaluation par chalutage de fond sous-estime considérablement la biomasse de *C. gunnari* (WG-FSA-SAM-04/20), ce qui rejoint les résultats de la campagne d'évaluation par chalutages et acoustique menée par la Russie en 2002 (WG-FSA-02/44, WG-FSA-SAM-04/10).

Campagnes d'évaluation par chalutages

5.219 En janvier 2004, le Royaume-Uni a mené une campagne d'évaluation par chalutages de fond, stratifiée au hasard, des plateaux de la Géorgie du Sud et des îlots Shag (WG-FSA-04/85). L'engin utilisé au cours de cette campagne, ainsi que le modèle de campagne, étaient les mêmes que ceux des autres campagnes menées par le Royaume-Uni dans la sous-zone 48.3.

5.220 Selon la procédure convenue lors de WG-FSA-03, les estimations du stock existant ont été obtenues à l'aide d'une procédure d'amorçage, les estimations de la campagne du Royaume-Uni (dans 12 strates; tableau 5.46) ayant été ajustées par un facteur de correction de 1,241, appliqué avant la procédure d'amorçage. Une estimation de la valeur inférieure de l'intervalle de confiance à 95% à une queue de la biomasse a été calculée. Elle est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.46 : Surface du fond marin des strates de la campagne d'évaluation utilisée pour estimer la biomasse par la procédure d'amorçage.

Élément	Description	Valeur
Date nominale de la campagne d'évaluation	Milieu	23 janv. 2004
Epoque de la campagne d'évaluation (jours depuis le début de l'année)		15
Surface du fond marin des strates des campagnes d'évaluation		km ²
1. îlots Shag	1. 50–150 m	1 473.5
	2. 150–250 m	1 870.5
	3. 250–500 m	1 610
2. nord-ouest de la Géorgie du Sud	4. 50–150 m	1 816
	5. 150–250 m	2 189
	6. 250–500 m	2 068
3. nord-est de la Géorgie du Sud	7. 50–150 m	1 037
	8. 150–250 m	4 113
	9. 250–500 m	994
4. sud de la Géorgie du Sud	10. 50–150 m	6 008
	11. 150–250 m	12 902
	12. 250–500 m	5 141
Campagne d'évaluation par chalutages de fond	Du fond jusqu'à 6 m	tonnes
Estimations de biomasse par la procédure d'amorçage	Moyenne	139 010
	ES	67 759
	IC inférieur	26 165
	IC supérieur	287 917
	Borne inférieure de l'intervalle de confiance unilatéral à 95%	44 369

Structure de la population

5.221 Pour dériver la distribution des densités selon l'âge au moyen du programme CMIX, les bornes des moyennes ont été estimées à partir des paramètres de croissance de von Bertalanffy (tableau 5.47) et les écarts-types présentent un rapport linéaire avec les moyennes. Les premiers passages du CMIX n'ayant pas convergé lorsqu'on utilisait les données de l'ensemble de la distribution des densités des longueurs, l'analyse du CMIX a été reprise en excluant les poissons de plus de 400 mm (âge 6+ et plus) et en utilisant les paramètres d'entrée donnés dans le tableau 5.47. Les résultats (tableau 5.48, figure 5.21) indiquent une forte densité des poissons d'âge 1+. Le groupe de travail fait remarquer que, comme les anciennes campagnes d'évaluation ont rarement capturé des poissons d'âge 1+, il est considéré que la campagne d'évaluation par chalutages de fond sous-estime la classe d'âge 1+. En conséquence, les poissons de la campagne d'évaluation par chalutages ne donnent pas une estimation fiable de la biomasse.

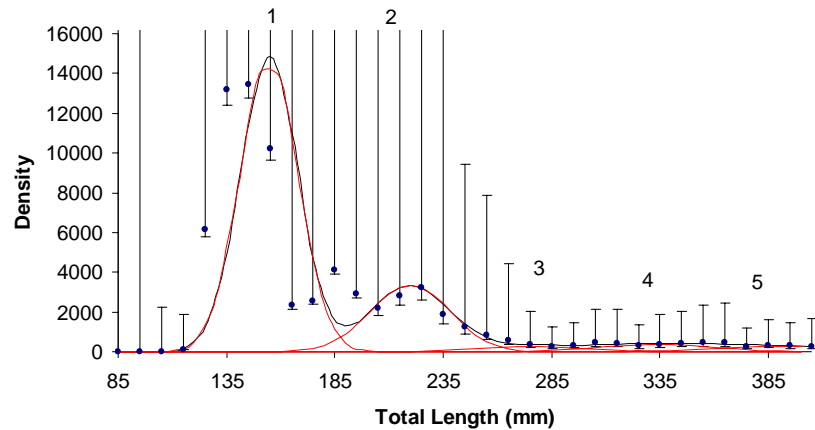


Figure 5.21 : Analyse CMIX de la distribution tronquée des densités des longueurs de la campagne d'évaluation par chalutages de fond menée dans la sous-zone 48.3 en 2004.

Tableau 5.47 : Paramètres d'entrée pour l'analyse CMIX des densités des longueurs de *Champscephalus gunnari* de la sous-zone 48.3.

Paramètre	Valeur
Intervalle des tailles compris	80–410 mm
Date de la campagne d'évaluation	15
Anniversaire	245
t_0	-0.58
k	0.17
L_∞	557 mm
Proportion entre cohortes	0,5
Nombre de cohortes	5
Bornes sur l'intersection (commencement, étape)	1, 50 (15, 1.0)
Bornes sur la pente (commencement, étape)	0.0, 0.4 (0.07, 0.01)
Nombre d'appels de la fonction	1 000
Fréquence de la déclaration	100
Critères d'arrêt	1E-6
Fréquence d'essais de la convergence	5
Coefficient d'expansion du simplexe	1

Tableau 5.48 : Résultats générés par le CMIX pour la distribution tronquée des densités des longueurs.

	Comp. 1	Comp. 2	Comp. 3	Comp. 4	Comp. 5
Longueur moyenne (mm)	154.7	219.7	275.0	332.0	392.4
Ecart-types (mm)	12.9	18.0	22.3	26.7	31.4
Densité totale	49 476	15 284	1 618	2 458	2 236
Ecart-type de la densité de la composante	64 027	10 851	1 238	1 785	1 170
Somme des densités observées =	72891.8				
Somme des densités prévues =	70424.9				

5.222 Le groupe de travail souligne deux points d'inquiétude à l'égard des résultats de l'analyse mixte actuelle. Tout d'abord, l'ampleur des densités moyennes de longueurs de la cohorte d'âge 1+ est nettement plus élevée que celle observée dans l'ensemble de la distribution des densités des longueurs. Cette différence est causée par l'échantillonnage relativement médiocre de la cohorte d'âge 1+ dans la campagne d'évaluation par chalutages.

Le grand nombre de chalutages dont les captures sont nulles, le peu d'échantillons et la présence de fortes densités dans certains traits ont provoqué des densités moyennes de longueurs plus élevées et des erreurs standards plus importantes.

5.223 Le deuxième point concerne le fait que l'ajustement à la cohorte d'âge 1+ était médiocre et présentait un écart-type très important (cf. figure 5.21). Il semble que les valeurs élevées des densités de longueurs au sein de chaque classe de longueurs de certains traits de la campagne d'évaluation aient contribué à ce problème. L'échantillonnage épars des poissons d'âge 1+ (et dans une moindre mesure des 2+) a pu résulter de divers facteurs, tels que la sélectivité variable de l'engin et la répartition horizontale et verticale épars des poissons. Ces inquiétudes justifient l'étude, pendant la période d'intersession, de la sensibilité du rendement recommandé à l'attribution de la biomasse de la cohorte d'âge 1+.

5.224 Le groupe de travail estime que les poissons d'âge 1+ devraient être exclus de l'estimation de biomasse dans le calcul du rendement pour 2004/05. Cependant, comme les poissons d'âge 1+ pourraient être recrutés dans la pêcherie la deuxième année de la projection (en tant que poissons d'âge 3+), il est convenu de produire deux estimations du rendement de 2005/06, l'une avec, l'autre sans ces poissons.

5.225 Les poissons d'âge 1+ sont soustraits de l'estimation du stock existant en multipliant l'estimation de biomasse par la proportion (en poids) des poissons d'âge 1+ calculée dans les résultats du CMIX (tableau 5.49). En raison de l'ajustement médiocre des analyses mixtes, il est considéré que la biomasse allouée aux poissons d'âge 1+ est une surestimation. Le fait qu'une proportion des poissons, constituée par les individus d'âge 1+, ait été retirée de la biomasse totale peut donc être considéré comme répondant au principe de précaution. La valeur inférieure de l'intervalle de confiance à 95% à une queue de la biomasse des poissons âgés de 2+ à 5+, estimée à partir de la campagne d'évaluation par chalutages de fond menée par le Royaume-Uni en 2004, correspond à 34 841 tonnes. La première structure d'âge a également été révisée pour exclure les poissons d'âge 1+.

Tableau 5.49 : Calcul de la proportion de biomasse par âge dérivée pour la distribution tronquée des densités des longueurs.

Age	Densité %	Longueur moyenne (mm)*	Poids moyen (kg)	Densité (nombre/km ²)	Proportion de la biomasse
1	69.6	131	0.009	48 857	0.215
2	21.5	198	0.039	15 404	0.276
3	2.2	254	0.092	1 769	0.074
4	3.5	301	0.165	2 552	0.193
5	3.2	341	0.252	2 101	0.243

* Dérivées de la VBGF

3.2 Valeurs paramétriques

Paramètres fixes

5.226 Tout comme ces dernières années, le groupe de travail a constaté des incohérences entre les distributions des fréquences des longueurs de *C. gunnari* échantillonné aux îlots Shag et en Géorgie du Sud (WG-FSA-04/85). Des études récentes ont analysé les données de

fréquences des longueurs de chacun de ces secteurs (WG-EMM-03/7). Les résultats indiquent que *C. gunnari* des îlots Shag a un taux de croissance similaire à celui des poissons de Géorgie du Sud, mais qu'il est plus âgé d'environ cinq mois. Le groupe de travail estime que ces informations pourraient être utiles pour résoudre la distribution des fréquences des longueurs et qu'elles devraient être étudiées pendant la période d'intersession.

5.227 Les paramètres fixes n'ont pas changé depuis 2003. Ils sont présentés au tableau 5.50.

Tableau 5.50 : Paramètres fixes utilisés pour l'évaluation de 2004 de *Champscephalus gunnari* de la sous-zone 48.3.

Composante	Paramètre	Valeur	Unités
Mortalité naturelle	M	0.71	y^{-1}
VBGF	K	0.17	y^{-1}
VBGF	t_0	-0.58	y
VBGF	L_∞	557	mm
	Date '0'	245	d
Longueur/poids	'a'	5.47E-10	kg, mm
Longueur/poids	'b'	3.42	

Prélèvements

Mortalité par pêche (captures depuis la campagne d'évaluation)

5.228 Les captures effectuées après l'évaluation de la biomasse tirée de la campagne d'évaluation par chalutages de fond (soit le 23 janvier 2004) doivent être incluses dans l'évaluation. Elles sont données ci-dessous.

Saison	Captures (tonnes)
2003/04	1 114

Structure d'âge initiale

Densité totale de chaque élément de l'ensemble

5.229 La proportion de la densité selon l'âge est dérivée du programme CMIX pour les spécimens d'âges 1+ à 5+. Les paramètres VBGF sont sélectionnés pour calculer la longueur moyenne selon l'âge (tableau 5.50).

Sélectivité

5.230 Un vecteur linéaire de sélectivité est utilisé pour *C. gunnari*, débutant à 2,5 ans pour une sélection intégrale à 3 ans d'âge. En 2003, l'évaluation utilisait un vecteur linéaire de sélectivité commençant à 2,0 ans. Cette valeur avait été utilisée, car aucun poisson d'âge 1+

n'avait été capturé dans la campagne d'évaluation précédente par chalutages de fond. Une analyse de sensibilité a servi à explorer l'effet du changement de la valeur de départ dans l'évaluation actuelle (paragraphe 5.233).

4. Évaluation des stocks

4.1 Structure et hypothèses du modèle

5.231 Le GYM a servi à réaliser la projection à court terme de la biomasse de *C. gunnari*. Les estimations de rendement ont été dérivées en déterminant le niveau de capture maximal (mortalité par pêche) qui présenterait un risque de moins de 5% de réduire la biomasse du stock reproducteur à moins de 75% de son niveau en l'absence de pêche dans les deux années suivant une estimation de la biomasse, par le biais d'une campagne d'évaluation.

Configuration du modèle

Tableau 5.51 : Configuration du modèle GYM pour l'évaluation de *Chamsocephalus gunnari* de la sous-zone 48.3.

Catégorie	Paramètre	Valeur
Age au recrutement	Sélection commencée	2,5 ans
	Pleinement sélectionné	3 ans
Cumul de la classe plus		10 ans
Les plus âgés dans la structure d'âge initiale		10 ans
Maturité	L_{m50}	0 mm***
	Intervalle : de 0 jusqu'à la pleine maturité	0 mm
Saison de reproduction	Fixée de manière à ce que l'état du stock soit déterminé au début de chaque année	30 nov.–30 nov.
Caractéristiques de la simulation	Nombre d'essais par simulation	1
Caractéristiques d'un essai	Nombre d'années pour éliminer la 1 ^{ère} structure d'âge*	0
	Année précédant la projection**	2003
	Date de référence de commencement	01/12
	Années pour la projection du stock de la simulation	2
	Borne supérieure raisonnable de F annuel	5.0
	Tolérance pour l'obtention de F chaque année	0.000001

* Fixé à 0 car les captures ont été effectuées après la campagne d'évaluation, sinon fixé à 1.

** Pour le GYM, il faut entrer la première année de l'année australe 2003/04.

*** La maturité n'est pas utilisée dans la projection à court terme. Elle est fixée à 0 pour permettre au GYM de contrôler l'ensemble de la population.

4.2 Résultats du modèle

5.232 Une seule projection du rendement à court terme pour 2004/05 (année 1) et 2005/06 (année 2) a été calculée, en excluant les poissons d'âge 1+ de la biomasse de départ. Une projection du rendement à court terme fondée sur les poissons d'âge 1+ a également été dérivée (année 2) pour 2005/06 :

	Année 1 (2004/05) (tonnes)	Année 2 (2005/06) (tonnes)
Rendement des poissons d'âge 2+ seulement	3 574	2 262
Rendement, poissons d'âge 1+ compris		5 935

4.3 Analyses de sensibilité

5.233 L'apparition des poissons d'âge 1+ dans la campagne d'évaluation par chalutages a entraîné un examen du vecteur de sélectivité employé dans le GYM. L'effet du changement de l'âge de départ du vecteur linéaire de sélectivité de 2,0 à 2,5 et 2,95 (en lame de couteau) est examiné lorsque tous les poissons d'âge 1+ sont inclus dans l'évaluation. Le groupe de travail accepte d'effectuer l'évaluation avec un âge de départ de 2,5, comme c'était le cas pour la division 58.5.2. Il est recommandé de poursuivre l'étude des caractéristiques du vecteur de sélectivité pendant la période d'intersession.

4.4 Discussion des résultats du modèle

5.234 La projection des poissons d'âge 2+ en 2003/04 donne un rendement de 3 574 tonnes pour la saison 2004/05. Il est considéré que cette valeur répond au principe de précaution, car l'évaluation ne tient pas compte de l'élément pélagique de la population. Le groupe de travail décide de recommander cette limite de capture.

4.5 Recherche nécessaire

5.235 Le groupe de travail a identifié plusieurs points de recherche pour la période d'intersession :

- i) Le protocole acoustique de l'évaluation de *C. gunnari* dans la sous-zone 48.3, notamment dans les domaines suivants :
 - a) séparation de *C. gunnari* des autres échos acoustiques;
 - b) amélioration des estimations de la réponse acoustique de *C. gunnari*;
 - c) tendances selon l'âge dans la distribution verticale journalière de *C. gunnari*;
 - d) regroupement des indices de chalutage et acoustiques pour l'évaluation du stock.
- ii) Explorer l'effet, dans l'évaluation, d'autres paramètres de croissance pour les îlots Shag et la Géorgie du Sud.
- iii) Examiner, dans le détail, pourquoi l'analyse mixte ne reproduit pas fidèlement les données des poissons d'âge 1+.

- iv) L'atelier sur la détermination de l'âge de *C. gunnari* proposé pour 2005 devrait s'avérer utile pour l'évaluation de la sous-zone 48.3 (paragraphe 9.8 à 9.12).

5. Capture accessoire de poissons et d'invertébrés

5.1 Prélèvements (capture accessoire)

5.236 La capture accessoire totale de poisson déclarée ces dernières années est indiquée au tableau 5.52.

Tableau 5.52 : Total des captures accessoires (tonnes) déclarées pour cinq espèces entre 1998/99 et 2003/04. NOG – *Gobionotothen gibberifrons*, SSI – *Chaenocephalus aceratus*, SGI – *Pseudochaenichthys georgianus*, NOR – *Notothenia rossii*, NOS – *Lepidonotothen squamifrons*.

Saison de pêche	NOG	Limite	SSI	Limite	SGI	Limite	NOR	Limite	NOS	Limite
1998/99	0	1470	0	2200	0	300	0	300	0	300
1999/00	0	1470	0	2200	0	300	0	300	0	300
2000/01	0	1470	0	2200	4	300	0	300	0	300
2001/02	0	1470	5	2200	5	300	0	300	0	300
2002/03	0	1470	1	2200	5	300	0	300	0	300
2003/04	0	1470	0	2200	2	300	0	300	0	300

5.2 Mesures d'atténuation

5.237 Les limites de capture accessoire sont fixées à la mesure de conservation 33-01. Les règles de déplacement sont spécifiées dans la mesure de conservation applicable à cette pêcherie, à savoir la mesure de conservation 42-01.

6. Capture accidentelle d'oiseaux et de mammifères

5.238 Les captures accidentelles d'oiseaux de mer de cette année sont déclarées aux paragraphes 7.205 à 7.212.

5.239 La mortalité accidentelle dans cette pêcherie au chalut (selon le tableau 7.18) est récapitulée au tableau 5.53.

Tableau 5.53 : Nombre d'oiseaux de mer tués dans la pêcherie au chalut de la sous-zone 48.3. DIC – *Diomedea chrysostoma*, DIM – *Thalassarche melanophrys*, PRO – *Procellaria aequinoctialis*, PWD – *Pachyptila desolata*, MAI – *Macronectes giganteus*.

Saison de pêche	Chalutages observés	DIC	DIM	PRO	PWD	MAI
2000/01	315	5	46	41		
2001/02	431		18	49	1	
2002/03	182	1	7	28		
2003/04	221	1	26	59		1

5.240 Les espèces concernées figurent toutes sur la liste des espèces menacées à l'échelle mondiale; compte tenu de l'accroissement du niveau et du taux de capture accidentelle d'oiseaux de mer en 2003/04, il est recommandé d'envisager une réduction des limites de capture accessoire, tant par navire que pour l'ensemble de la pêcherie du poisson des glaces au chalut de la sous-zone 48.3 (paragraphe 7.213 à 7.217).

6.1 Mesures d'atténuation

5.241 La mesure de conservation 25-03 s'applique à cette pêcherie. La discussion du problème de la réduction de la capture accidentelle d'oiseaux de mer est rapportée aux paragraphes 6.237 à 6.240 de l'annexe 5 de SC-CAMLR-XXII. D'autres discussions des approches suivies cette année pour atténuer cette capture dans cette pêcherie figurent aux paragraphes 7.218 et 7.219. Une proposition d'expérimentation, nécessitant un assouplissement de la limite de capture accidentelle d'oiseaux de mer en vigueur par navire, a été soutenue par le groupe de travail (paragraphe 7.220).

7. Conséquences/effets sur l'écosystème

5.242 La pêcherie actuelle au chalut pélagique de *C. gunnari* de la sous-zone 48.3 a un impact minimal sur l'écosystème benthique. Elle produit une petite capture accessoire d'autres espèces de poisson des glaces qui, en général, est nettement inférieure aux limites fixées pour ces espèces. *C. gunnari* joue un rôle important dans l'écosystème du plateau de la Géorgie du Sud, en tant que prédateur de krill, *Themisto* et autres euphausiidés et, en tant que proie pour les otaries et les manchots papous (voir Everson *et al.*, 1999). Il arrive également que le poisson des glaces soit la proie des juvéniles de légine les années où il est particulièrement abondant aux îlots Shag. Les estimations du stock existant de poisson des glaces semblent varier selon l'abondance du krill en Géorgie du Sud et, les années de faible abondance de krill, la condition du poisson des glaces est moins bonne et il est probable qu'il soit ingéré en grande quantité par les otaries et les manchots papous qui, en temps normal, dépendent du krill.

8. Conditions d'exploitation en vigueur pendant la saison 2003/04 et avis pour 2004/05

8.1 Mesures de conservation

Tableau 5.54 : Récapitulatif des dispositions de la mesure de conservation 42-01 applicables à *Champscephalus gunnari* dans la sous-zone 48.3 et avis au Comité scientifique pour la saison 2004/05.

Paragraphe et rubrique	Résumé de la MC 42-01	Avis pour 2004/05	Renvoi au paragraphe
1. Accès (engin)	Chalutage seulement Interdiction de chalutage de fond	À revoir	5.26–5.39
2. Accès (zone)	Interdiction de pêche à moins de 12 milles nautiques de la côte de Géorgie du Sud du 1 ^{er} mars au 31 mai.		
3. Limite de capture	2 887 tonnes 722 tonnes entre le 1 ^{er} mars et le 31 mai	Réviser à 3 574 tonnes	5.232
4. Règle du déplacement	Le navire de pêche se déplace lorsque la capture > 100 kg, dont > 10% en nombre de poissons < 240 mm de longueur totale.		
5. Saison	Du 1 ^{er} décembre 2003 au 30 novembre 2004		
6. Capture accessoire	Les taux de capture prescrits par la MC 33-01 sont applicables, ainsi que la règle du déplacement.		
7. Atténuation	Conformément à la MC 25-03.		
8. Oiseaux de mer	Tout navire qui capture 20 oiseaux de mer cesse la pêche.	À revoir	7.214– 7.217
9. Observateurs	Tout navire doit avoir à son bord au moins un observateur scientifique de la CCAMLR et peut embarquer un deuxième observateur scientifique.		
7. Données : capture/effort de pêche	i) Système de déclaration par période de cinq jours décrit à la MC 23-01 ii) Système de déclaration mensuelle à échelle précise, par trait, décrit à la MC 23-04.		
8. Espèce-cible	<i>Champscephalus gunnari</i> Par "captures accessoires", on entend toutes les espèces autres que <i>C. gunnari</i> .		
12. Données : biologiques	Système de déclaration mensuelle à échelle précise aux termes de la MC 23-05. Ces données seront déclarées conformément au système international d'observation scientifique.		
13. Recherche	Effectuer 20 chalutages de recherche de la manière décrite à l'annexe 42-01/A entre le 1 ^{er} mars et le 31 mai.		